

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12 août 2020

Dossier complet le :
12 août 2020

N° d'enregistrement :
2020-10011

1. Intitulé du projet

Dragages d'entretien du port Départemental de Château-d'Oléron

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Charente-Maritime - Service des Ports Départementaux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dominique BUSSEREAU - Président du Conseil Départemental de la Charente-
Maritime

RCS / SIRET

2	2	1	7	0	0	0	1	6	0	0	7	3	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial. - a/milieu marin - > N2 - < 1 km zone conchylicole ou culture marine et supérieur ou égal à 5000 m3/an	Dragage ponctuel de 1000 m3 de matériaux dans le bassin à flot présentant des dépassements des seuils N1/N2 pour les métaux et les HAP. Puis, dragages d'entretien régulier de matériaux dans la limite de 10 000m3 /an. Zone de dragage située à moins d'1km d'une zone conchylicole ou de culture marine.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser des dragages dans le port du Château d'Oléron. La démarche s'inscrit dans la continuité d'une autorisation existante que le Département souhaite renouveler en mettant en œuvre les mêmes techniques, éprouvées, et pour lesquelles les suivis réalisés démontrent l'absence d'incidences négatives.

- un premier dragage ponctuel d'environ 1000 m3 de matériaux présentant des dépassements des seuils N1/N2 pour les métaux et les HAP. Ces matériaux circonscrits au niveau de la cale du fond du bassin-à-flot seront extraits à la pelle et transportés par camion jusqu'à La Rochelle. Ils seront stockés sur la plateforme de gestion des sédiments portuaires de La Repentie. Cette ICPE est autorisée et apte à recevoir ces sédiments aussi bien en termes de qualité que de quantité.

- puis un dragage d'entretien annuel des différentes zones du port dont les sédiments ne présentent pas de dépassement de seuils. Le dragage sera réalisé en fonction du besoin dans les différentes zone du port dans la limite d'un volume total de 10 000 m3/ an (chenal du Château, avant-port, bassin-à-flot, port du Pâté). La technique employée est le rotodévasage avec remise en suspension des matériaux à marée descendante.

4.2 Objectifs du projet

Le port du Château et le port du Pâté forment deux zones de transition semi-confinées qui modifient l'hydrodynamisme pour créer un piège à sédiments.

Les anciennes activités de carénage au droit de la cale située dans le fond du bassin-à-flot, aujourd'hui interdite, associées à une absence de dragage depuis 2011, ont amené à l'accumulation de métaux lourds et HAP dans des quantités non compatibles avec une remise en suspension en mer.

Depuis la mise en service en 2017 de la nouvelle aire de carénage au sud du port, plus aucune opération de carénage n'est réalisée sur la cale du bassin à flot. Il n'y aura donc plus de contamination liée à cette activité.

L'objectif du projet est donc double:

- Dans un premier temps et de manière ponctuelle : évacuation des sédiments pollués du fait des anciennes pratiques de carénage.
- Dans un second temps et de manière annuelle : entretien régulier des bassins portuaires afin de maintenir une offre de service aux usagers (tirant d'eau minimum garanti) et éviter l'accumulation de pollutions d'origine terrigène.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Evacuation des sédiments pollués situés dans le fond du bassin-à-flot :

- Retrait des bateaux et pontons de la zone de dragage,
- Dragage mécanique au moyen d'une pelle long-bras située sur la cale de mise à l'eau du bassin à flot (temps estimé = 1 semaine),
- Chargement des sédiments dans des camions benne étanche et transfert par voie routière jusqu'au site de l'Anse de la Repentie à La Rochelle (temps estimé = 1 semaine avec mobilisation de 4 ou 5 camions),
- Déchargement des sédiments et stockage sur le centre de valorisation des sédiments de la Repentie (ICPE).

Rotodévasage avec remise en suspension pour dragage d'entretien des zones non polluées :

- Utilisation d'un Rotodévaseur équipé d'une fraise désagrégatrice qui remet le sédiment en suspension à son contact.
- Opérations réalisées en phase de jusant uniquement, pour permettre une évacuation des sédiments avec le courant de marée descendante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations de dragage sont réalisées annuellement dans la quasi totalité des bassins. Elles ont lieu en général au premier trimestre de l'année et durent environ 1 semaine.

Elles permettent d'améliorer les conditions d'exploitation du port de plaisance en améliorant la profondeur d'eau disponible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas préalable à une éventuelle évaluation environnementale ;
- Demande d'Autorisation environnementale qui tiendra lieu de :
 - Autorisation « loi sur l'eau » ;
 - Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du VI de l'article L.414-4 du Code de l'environnement ;
 - Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L.341-7 et L.341-10 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Dragage de sédiments avec des teneurs supérieures à N2	Opération ponctuelle: 1000 m3
- Dragage de sédiment avec des teneurs inférieures à N1	Opération annuelle: maxi 10 000 m3/ an pendant 10 ans

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le port
Le Château d'Oléron 17480

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 11' 28 " 90 Lat. 4 5° 53' 01 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II « Marais et vasières de Brouage – Seudre-Oléron ». ZNIEFF I « Vasières cote est d'Oléron ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Château d'Oléron . Commune n°17093.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Marin National : FR9100007 - ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS. Réserve Naturelle Nationale : FR3600077 - MOËZE-OLÉRON.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abord du MH "Citadelle et Fortifications". SPR 1911140261- Le Château d'Oléron (ZPPAUP).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN de la commune de Le Château d'Oléron (Risques Littoraux - érosion côtière et submersion marine et incendies de forêt).</p> <p>Approuvé par l'arrêté préfectoral n°18-1663 du 17/08/2018.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone de projet est située à l'intérieur de 2 sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZPS: FR5410028 Marais de Brouage, Ile d'Oléron. - ZSC: FR5400431 Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron).
<p>D'un site classé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone de projet est située à l'intérieur d'un site classé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17SC10 ILE D'OLERON.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1000 m3 stockés à terre au centre de valorisation des matériaux de l'Anse de la Repentie (La Rochelle). Maxi 10 000 m3/an remis en suspension dans le milieu marin.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de l'habitat constituant le fond du bassin portuaire (vase).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les observations sur site font apparaître l'absence d'enjeux écologiques notables dans les sédiments qui seront dragués.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Uniquement pour l'évacuation des 1000 m³ de matériaux pollués: transit de camions équipés de benne étanche entre Le Château d'Oléron et La Rochelle ; entre 4 et 5 camions seront utilisés avec 3 rotations environ par camion et par jour, pendant 1 semaine (5 jours).</p> <p>- Pour les dragages d'entretien, la drague est amenée par voie maritime.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Faible bruit de la drague.</p> <p>Nuisances sonores ponctuelles pendant les travaux du fait de la circulation des camions.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de dragage mécanique des 1000 m ³ pollués pourra générer des nuisances olfactives (vase). Elles seront cependant limitées à la durée de l'opération estimée à une semaine.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être considéré comme source de lumière via les dispositifs de sécurité des engins (gyrophares, etc.). Les nuisances sont négligeables car les travaux sont diurnes ; par conséquent, en l'absence de travaux nocturnes, ceux-ci ne perturberont pas l'avifaune ; ils ne nuiront pas non plus aux éventuels riverains.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est source de rejets dans l'air, via les gaz issus de la combustion du carburant nécessaire au fonctionnement des moteurs thermiques (dragage, pelleuse, camions). Ils sont cependant réduits dans le temps (1 semaine par an environ).
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 1000 m ³ de matériaux présentant des seuils de contamination non compatibles avec le rejet en mer sont stockés dans un centre de valorisation des déchets Autorisé (ICPE), à savoir le site de la Repentie située sur le Port de Commerce de La Rochelle.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dragage du fond de bassin non visible après travaux. Le projet va impliquer la présence d'engins de chantier, maritimes et terrestres, pour réaliser les travaux. Leur présence est compatible avec les activités portuaires. La phase travaux est donc sans incidence négative sur les paysages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Préalablement à chaque campagne de dragage, des analyses sédimentaires sont réalisées selon un plan d'échantillonnage défini afin de s'assurer que les seuils permettant le rejet en mer sont respectés.

Les volumes dragués sont contrôlés par différence de cubature avant et après dragage.

A l'issue de chaque intervention de dragage, le Département réalisera un bilan des actions destiné à être remis aux services de police de l'eau. Ce bilan intégrera :

- Le suivi et la surveillance pendant les dragages avec notamment la qualité des sédiments avant l'opération ;
- Les volumes et moyens mis en oeuvre pour les dragages ;
- Le rappel de l'autorisation délivrée par la préfecture pour le dragage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département de Charente-Maritime souhaite assurer le tirant d'eau compatible avec les usages du port du Château d'Oléron ; cela nécessite une opération ponctuelle de dragage (1 000 m³) suivie d'opérations régulières d'entretien (10 000 m³ maximum par an, suivant un protocole identique aux opérations menées jusqu'à présent).

Compte-tenu tout d'abord de l'absence d'enjeu environnemental, compte-tenu ensuite des incidences négatives négligeables à très faibles qui seront générées par la phase travaux, compte-tenu également de l'absence d'incidence négative en phase exploitation, compte-tenu enfin que les deux types d'opération feront l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, le maître d'ouvrage considère que son projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Notice de cadrage technique.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

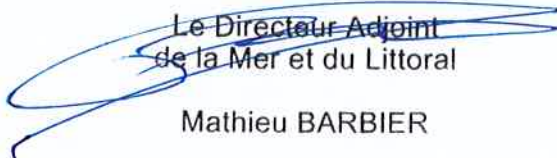


Fait à La Rochelle

le,

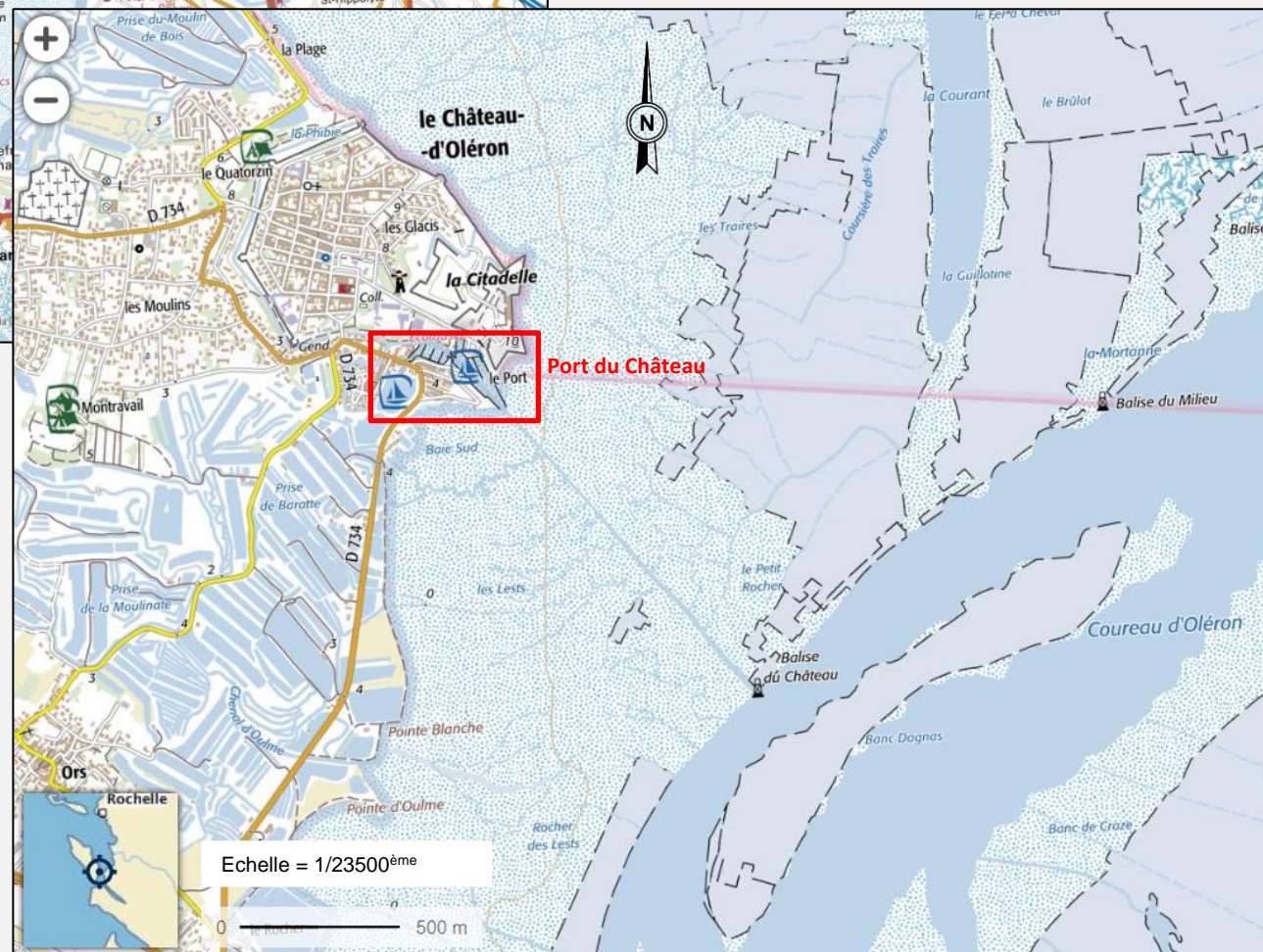
12 AOUT 2020

Signature


Le Directeur Adjoint
de la Mer et du Littoral
Mathieu BARBIER

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION

Sources : géo portail (2018)



ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



- LEGENDE**
- ① Avant Port
 - ② Bassin à Flot
 - ③ Chenal Du Château
 - ④ Bassin du Port Pâté)



Sources : géoportail (2018) et Google earth

ANNEXE 3 - VUES PHOTOGRAPHIQUES
08 Juillet 2020



Commune du CHATEAU d'Oléron
Port départemental du CHATEAU

Périmètre provisoire non validé


Echelle: 1/5000





**ANNEXE 4 - EMPRISE
DES ZONES DE
DRAGAGE**

Chenal du Château

LEGENDE

 Rotodévasage et remise en suspension: maxi 10 000 m³/an

 Dragage mécanique et stockage sur plateforme de gestion de sédiments: 1000 m³

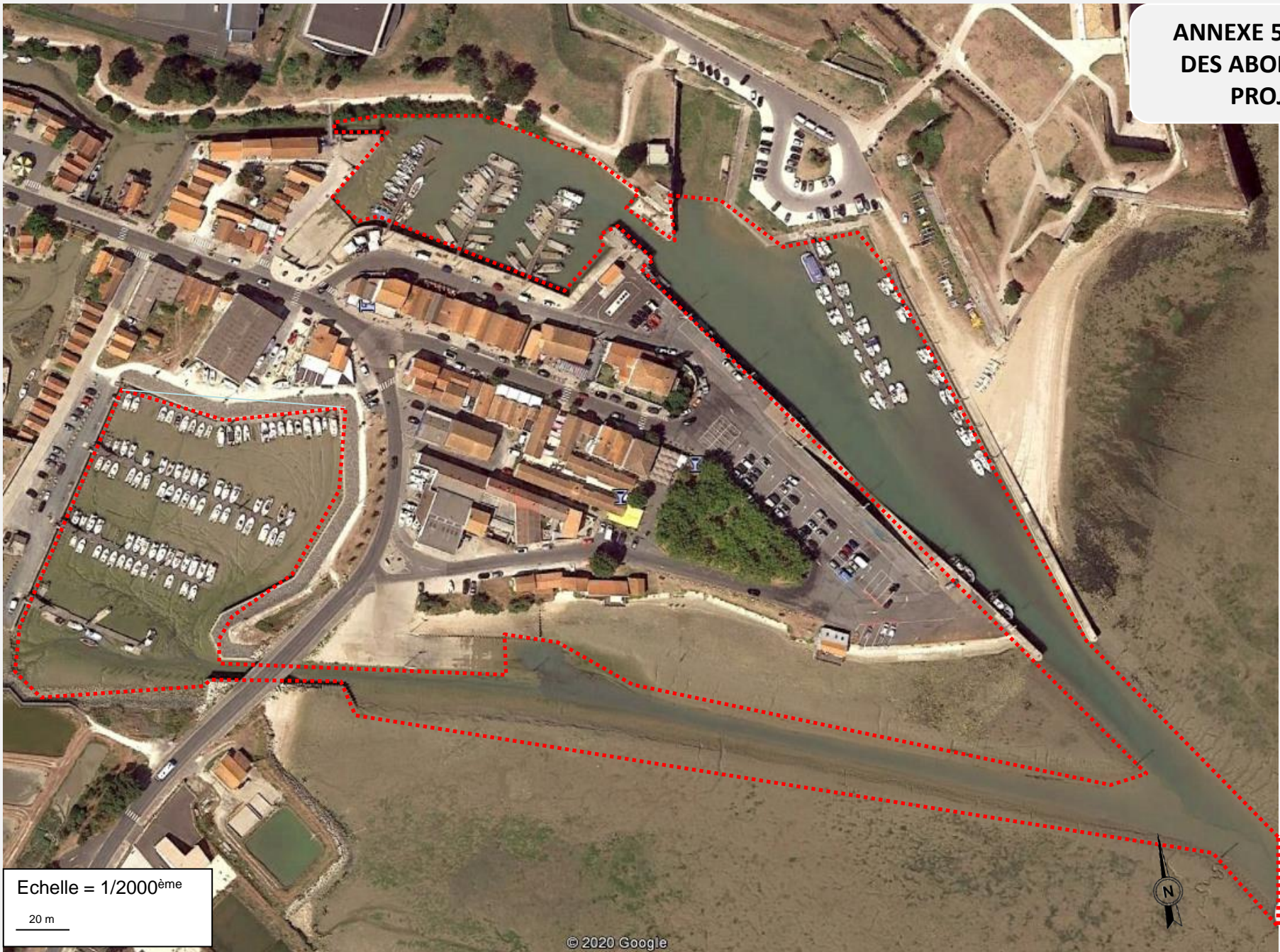
 Périmètre portuaire

Bassin à flot

Avant-port

Port du Pâté

**ANNEXE 5 - PLAN
DES ABORDS DU
PROJET**

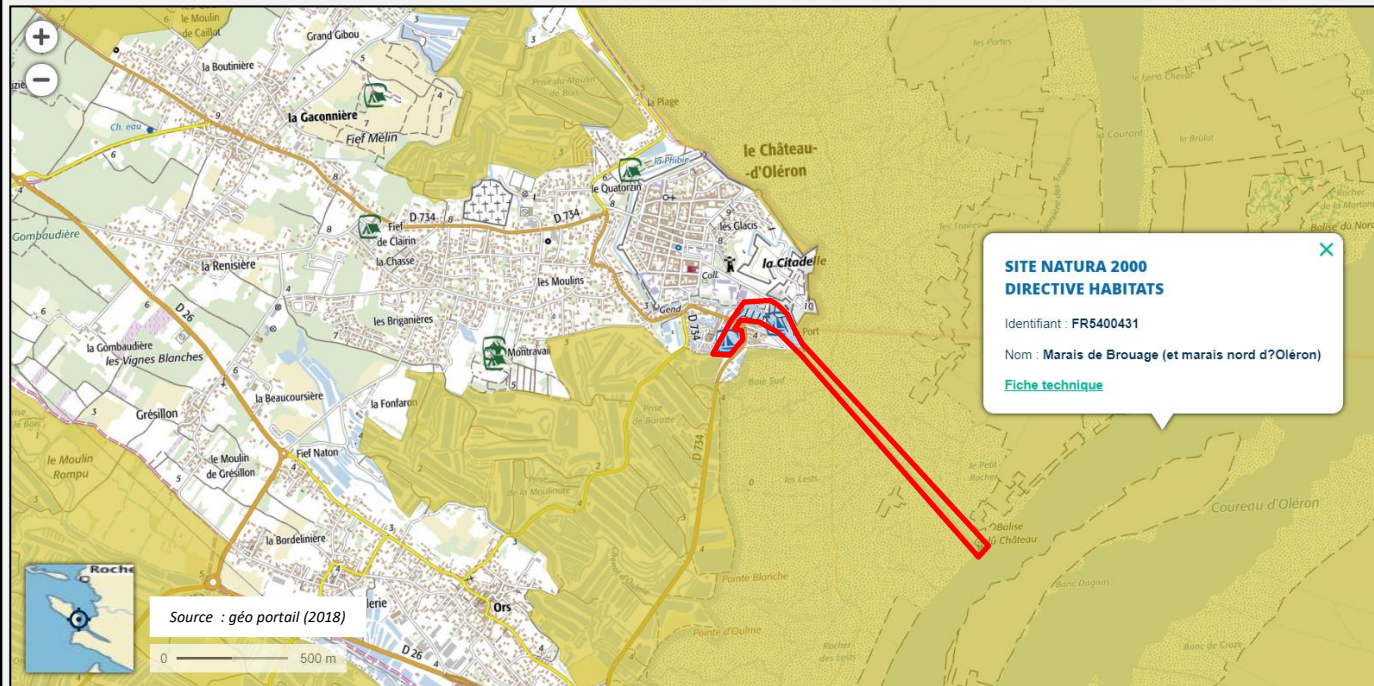


Echelle = 1/2000^{ème}

20 m



ANNEXE 6 - SITES NATURA 2000





DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Opérations de dragage d'entretien du port de Château d'Oléron

Notice de cadrage technique – Dragage de la zone contaminée de l'Avant-Port

Août 2020



Sommaire

1. Présentation du site	4
2. Etat des lieux des contaminations à l'échelle du port.....	6
2.1. Historique des dragages	6
2.2. Origine de la pollution.....	7
3. Dragage de la zone contaminée du bassin à flot	8
3.1. Qualité des sédiments à draguer	8
3.2. Volume de sédiments contaminés	8
3.3. Méthodologie des travaux	9
3.3.1. <i>Transfert des sédiments</i>	11
3.3.2. <i>Transport des sédiments</i>	11
3.4. Gestion des sédiments sur le site de traitement de La Repentie	12
3.5. Stabilité des ouvrages	12
4. Protection de l'environnement.....	12
5. Planning	13

Préambule

Afin de maintenir une côte d'exploitation et d'éviter l'accumulation de pollution dans les sédiments portuaires, les bassins du port Départemental de Château d'Oléron, ainsi que le chenal d'accès, font l'objet de dragages d'entretien quasi annuels.

Ces dragages sont réalisés après avoir vérifié que la qualité des sédiments à évacuer était compatibles avec un rejet dans le milieu. L'opération est ensuite réalisée au moyen d'un rotodévaseur qui remet en suspension les matériaux évacués à marée descendante. Les volumes annuels dragués sur la dernière décennie sont inférieurs à 5 000 m³.

Depuis 2011, une zone circonscrite au pied de la cale de mise à l'eau du bassin à flot n'a pas été draguée car présente des teneurs en contaminants incompatibles avec une remise en suspension dans le milieu.

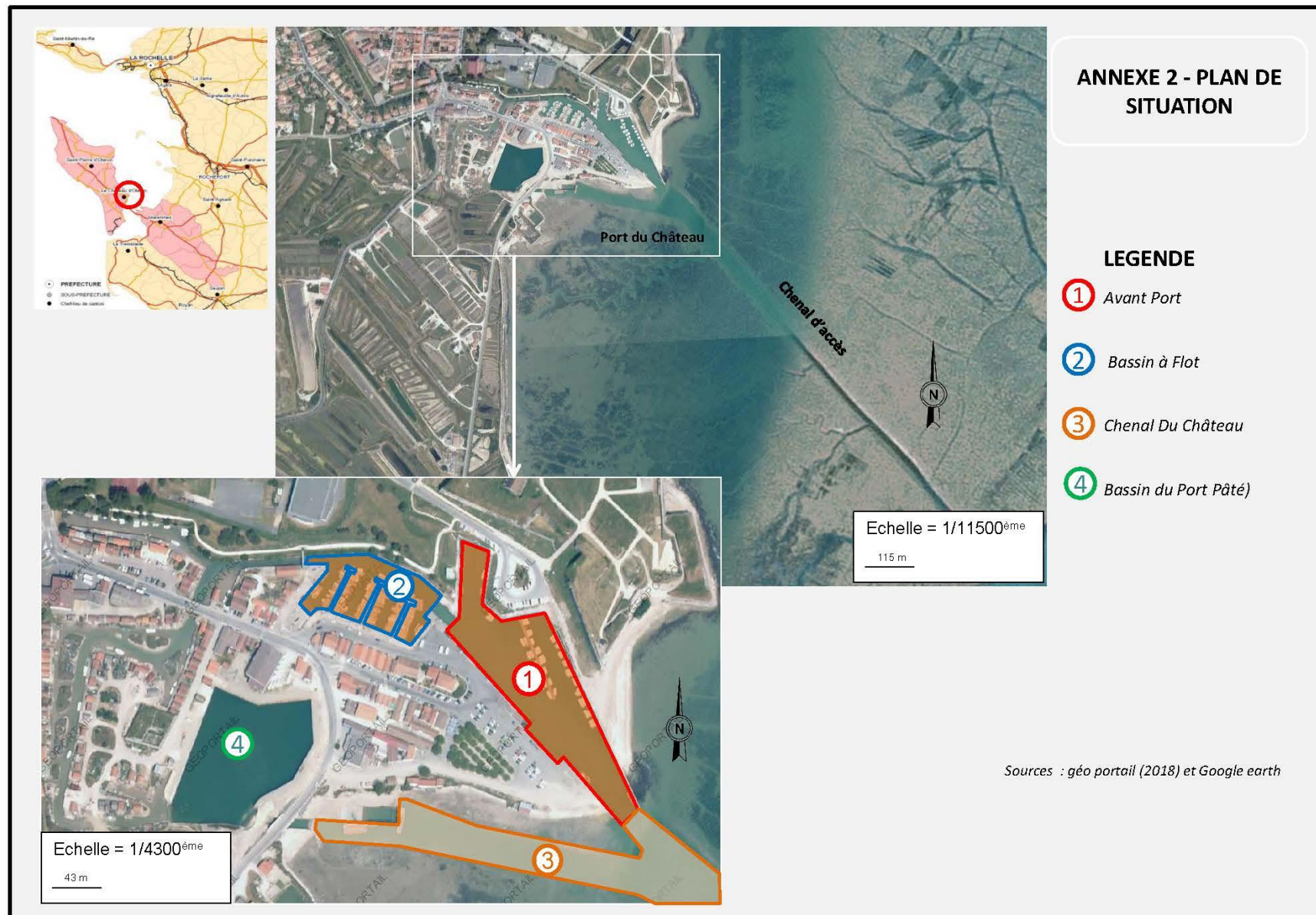
La présente note technique constitue une annexe facultative à la Demande d'Examen au Cas par Cas prévu par l'article R122-3 du Code de l'Environnement. Elle explique la méthodologie prévue pour l'opération ponctuelle de dragage, d'évacuation et de prise en charge du volume de matériaux pollués.

1. Présentation du site

Le port Départemental du Château d'Oléron accueille dans trois bassins des activités professionnelles d'ostréiculture, de pêche professionnelle, de promenade et des activités de loisirs, comme la plaisance, la pêche ou des vieux gréements. La capacité totale du port est de 300 places.

L'accueil des navires se fait depuis le pertuis d'Antioche et le Coureau d'Oléron via un chenal d'accès, dans trois zones distinctes :

- ▶ L'avant-port
- ▶ Le bassin à flot
- ▶ Le port du Pâté.



2. Etat des lieux des contaminations à l'échelle du port

2.1. Historique des dragages

Les différents bassins du port ainsi que le chenal d'accès font l'objet d'une campagne de dragage annuelle afin d'une part de maintenir un niveau de service aux usagers (garantir un tirant d'eau minimum) et d'autre part d'éviter l'accumulation de contaminants dans des seuils qui rendraient le rejet des matériaux dans le port impossible.

Le tableau ci-dessous présente l'historique des dragages réalisés dans les différents bassins portuaires depuis 2012 dans le cadre de la Déclaration n°17-2011-00510.

	<i>Chenal d'accès</i>	<i>Avant-Port</i>	<i>Bassin à flot (hors secteur contaminé)</i>	<i>Port du Pâté</i>	<i>Volume total</i>
2012	✓	✓	✓		< 5000 m ³
2013	✓	✓	✓		< 5000 m ³
2014	✓	✓	✓	✓	< 5000 m ³
2015	✓	✓	-	✓	< 5000 m ³
2016	✓	✓	✓	✓	< 5000 m ³
2017	✓	✓	✓	✓	< 5000 m ³
2018	✓	✓	✓		< 5000 m ³
2019	✓	✓	✓	✓	< 5000 m ³
2020	✓	✓	✓	-	< 5000 m ³

La zone de dragage est constituée par l'ensemble des bassins portuaires du périmètre du port départemental de Château d'Oléron :

- + Chenal du Château d'Oléron
- + Avant-Port
- + Bassin à flot
- + Port du Pâté

Au préalable des dragages, chaque zone fait l'objet d'une campagne d'analyses sédimentaires afin de s'assurer de l'innocuité des matériaux et de la compatibilité avec une remise en suspension dans le milieu. Pour chaque zone, 3 prélèvements sont réalisés et mélangés afin de constituer un échantillon moyen.

Fin 2011, les analyses de sédiments préalable au dragage projeté en 2012 ont montré des teneurs en cuivre supérieures au niveau N2 dans la zone de la cale de mise à l'eau du bassin à flot. Depuis cette date, la zone située devant la cale de mise à l'eau n'a pas été draguée.

Des analyses complémentaires avec un maillage resserré au niveau de la cale de mise à l'eau ont été réalisées en 2015 et 2019 et ont permis de circonscrire la zone polluée et de l'exclure temporairement des opérations de dragage.

Ainsi, bien que le bassin à flot fasse l'objet de dragages quasi-annuels, la zone contaminée n'a pas été draguée depuis 2011.

2.2. Origine de la pollution

Jusqu'en 2017, le port du Château d'Oléron n'était pas équipé d'aire de carénage des navires permettant la récupération et le traitement des effluents. Ainsi, les opérations de carénage réalisées sur la cale ont déversé les particules de cuivre contenues dans les peintures anti-fouling, qui se sont ensuite accumulées dans les sédiments.

A l'issue du dragage des sédiments pollués sur la zone circonscrite, il n'est pas à attendre de nouvelle pollution du fait de l'interdiction de réaliser des carénages dans ce site et de la mise à disposition des professionnels et des plaisanciers de la nouvelle aire de carénage située à l'entrée de la ville.

3. Dragage de la zone contaminée du bassin à flot

3.1. Qualité des sédiments à draguer

Un diagnostic sédimentaire a été réalisé le 30 septembre 2019 sur l'ensemble du secteur visé. Ces analyses ont permis de caractériser la nature des sédiments au regard des seuils réglementaires N1/N2 de l'arrêté ministériel du 9 août 2006. Des analyses complémentaires, notamment sur éluât et un test de toxicité HP14, ont été réalisées afin de vérifier que les sédiments visés respectent les critères d'acceptabilité du site de La Repentie.

Les sédiments sont majoritairement sablo-limoneux avec, pour le bassin à flot, une part de 60% de vase.

Les campagnes d'analyses réalisées aboutissent à des dépassements des seuils N1 et N2 pour les métaux et les HAP, au regard des seuils de l'arrêté ministériel du 9 août 2006.

Le test HP14 montre des sédiments non écotoxiques.

Un diagnostic sédimentaire sera réalisé préalablement aux travaux de dragage pour mettre à jour ces résultats ; le résultat des analyses sera alors comparé aux seuils de l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 (*"modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement"*, NOR: TREL2011758A) qui s'applique à l'ensemble des dossiers visant les rubriques 2.2.3.0 et/ou 3.2.1.0 et/ou 4.1.30 déposés à partir du 1er septembre 2020.

3.2. Volume de sédiments contaminés

Le volume de sédiments à draguer présentant des seuils de contamination ne permettant pas la remise en suspension dans le milieu est estimé à 1000 m³ sur la base d'un levé bathymétrique réalisé le 12 septembre 2019. Ce volume sera confirmé par un suivi bathymétrique pendant l'opération de dragage.

3.3. Méthodologie des travaux

Le ponton et les bateaux de la zone de dragage et de la zone de reprise seront enlevés au préalable par le maître d'ouvrage afin de garantir le dragage sous le ponton et l'absence de gêne lors de la reprise des sédiments. Au besoin, les équipements sur la zone de reprises seront déplacés le temps des travaux pour laisser place aux engins et équipements de chantier.

Les travaux seront réalisés écluse fermée.

La technique d'extraction demandée consistera en un dragage mécanique à l'aide d'une pelle long bras située sur la cale de mise à l'eau du bassin à flot. Le choix et le dimensionnement du type de pelle et de benne sera adapté aux travaux. La technique retenue répondra aux principales attentes que sont :

- + Une bonne précision de dragage
- + La nature des sédiments à extraire
- + Une limitation des conditions de remise en suspension et dispersion autour du point d'extraction
- + Une cadence de dragage adaptée
- + Une teneur en eau des sédiments extraits la plus réduite possible

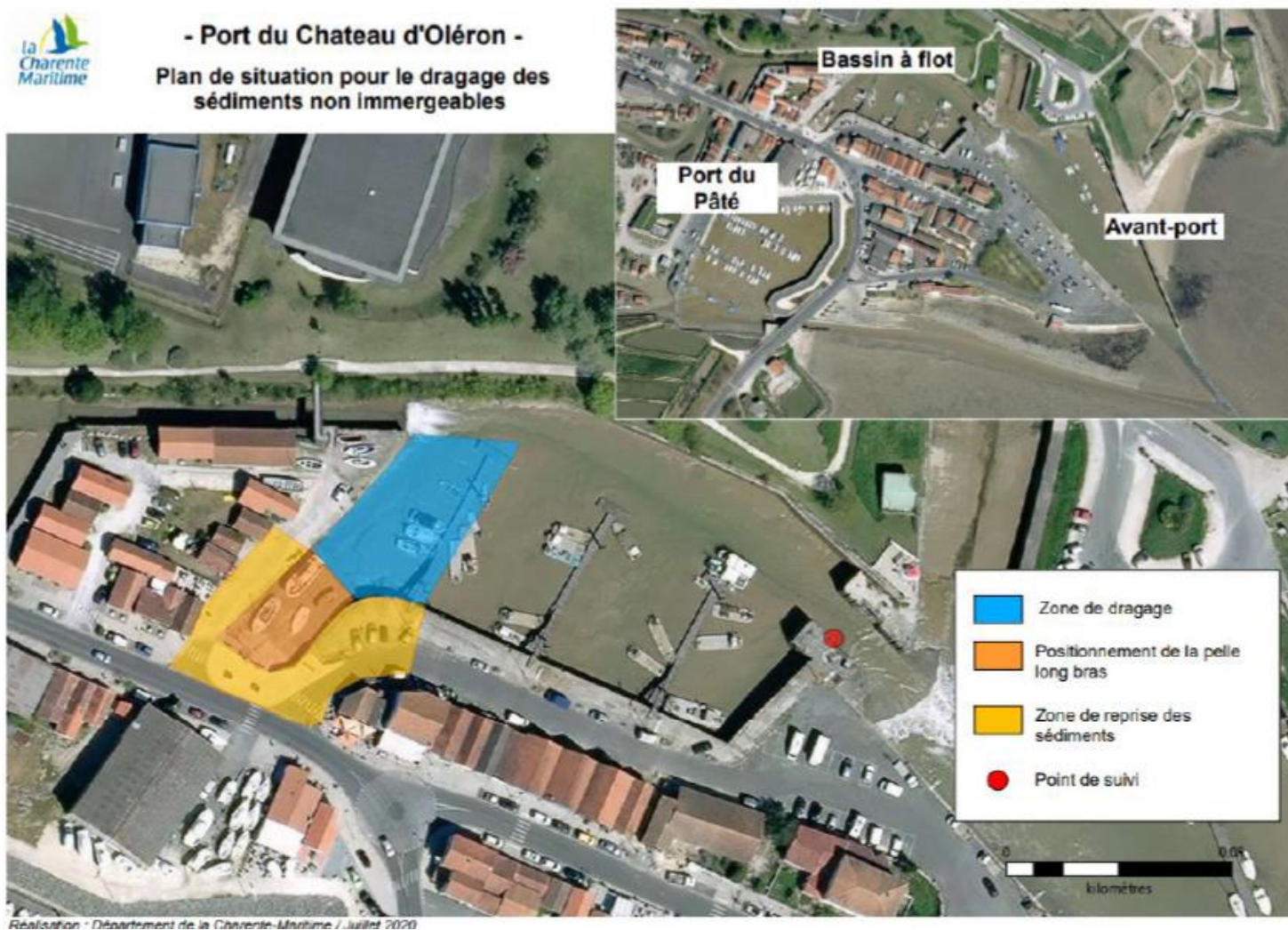


Fig.1 : Plan de situation pour le dragage des sédiments non immergeables

3.3.1. Transfert des sédiments

Les sédiments seront dragués à l'aide d'une pelle long bras depuis la cale de mise à l'eau. Le transfert vers les camions bennes étanches se feront sur le quai. La technique employée évitera le déversement des vases dans le port au cours du transfert.

Les rotations de camions seront optimisées.

3.3.2. Transport des sédiments

Au vu du contexte du site (pas de possibilité de gestion in-situ) et de la nature des sédiments, la gestion des sédiments dragués se fera sur la plateforme de gestion des sédiments de La Repentie (ICPE). La plateforme est située au Nord de l'anse de la Repentie (Figure 2).

Le voyage des sédiments se fera par camion benne étanche. Les bennes devront être équipées d'un dispositif pour garantir l'absence de déversement de sédiments sur la chaussée pendant le transport.

Au regard des contraintes d'accès de la zone, une seule zone de reprise des sédiments a été envisagée (Figure 1).

Le trajet proposé depuis le port du Château d'Oléron sur la figure ci-dessous permet d'optimiser la distance sur de grands axes.

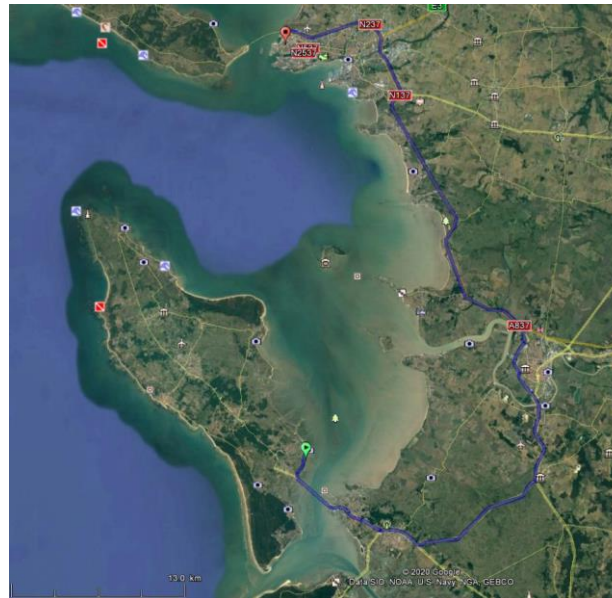


Fig.2 Itinéraire conseillé pour évacuation des sédiments du Port du Château d'Oléron vers le site de La Repentie

Un plan de circulation sera établi au préalable de démarrage des travaux pour garantir une circulation fluide et sans risque des camions.

3.4. Gestion des sédiments sur le site de traitement de La Repentie

L'ensemble des paramètres nécessaires à la justification de la bonne exécution des prescriptions relatives à la gestion des sédiments sera consigné, chaque jour, dans un registre de bord. Les informations suivantes y figureront :

- + Dates et heure de départ du lieu de chargement et de dépôt
- + Volume ou tonnage déposé
- + Tout événement susceptible de modifier le bon déroulement des travaux

Un rapport d'activité sera remis par le prestataire.

En cas d'incident ou de situation susceptible de modifier le bon déroulement des opérations, le prestataire interrompra immédiatement les opérations et prendra les dispositions d'urgence nécessaires.

Les macrodéchets feront l'objet d'un dégrillage sur le site de dragage, puis seront stockés dans des bennes adaptées avant d'être transférées vers une filière de gestion adaptée. Un suivi via des bordereaux pourra être mis en place.

3.5. Stabilité des ouvrages

Du fait d'une intervention en zone portuaire et site classé, les contraintes techniques liées aux mesures à prendre pour ne pas risquer d'affouiller les fondations des ouvrages d'accostage et se traduisant par un respect strict des tolérances ponctuelles admissibles le long de l'ouvrage, doivent être prises en compte pour la prestation.

4. Protection de l'environnement

Les conditions de protection de l'environnement demandées sont aussi importantes pour l'exécution globale des travaux que les autres aspects techniques. Le système de dragage sera conçu de façon à minimiser les quantités d'eau recueillies et à éviter la dispersion des produits dans le milieu marin.

Le prestataire sera tenu de réaliser et mettre en œuvre un Schéma d'Organisation du Plan d'Assurance Environnement (SOPAE) et du Plan d'Assurance Environnement (PAE) correspondant.

Un suivi de la qualité des eaux au niveau de l'écluse du bassin à flot sera engagé durant les travaux. Durant le chantier un suivi des Matières En Suspension (MES) sera réalisé à travers des mesures de turbidité (NTU/NFU) en amont de l'écluse afin d'assurer que la dispersion ne se fera pas au-delà de l'enceinte du bassin.

5. Planning

Le calendrier envisagé comprendra la mise en place du chantier, l'enlèvement des sédiments non immergeables et leur transport, ainsi que le démontage du chantier. Au regard du volume prévu, le temps d'intervention peut être envisagé à une semaine de dragage.



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN